

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE du 19 DECEMBRE 2013
(2^{ème} séance sans quorum)

DLB 1013/13

L'an deux mille treize et le Jeudi 19 Décembre à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : MM. Robert BAISSÉ, Guilhem BONNARIC, Adam DA SILVA, André GALINIER, Alain HUC, Yves LAUGE, Michel LOUP, Pierre MARHUENDA, Michel ODILE, Guy ROUDIER, Alain RYBAUX, Alain SENAGAS

Absents excusés : Mme Nathalie ESTELLON
MM. Bernard CHAUD, Henri GRANIER, Robert GELY, Philippe HUPPE, Alain SENEGAS.

Objet : APPROBATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES DE LA SEM PER

Monsieur le Président rappelle que par délibération prise au cours de la même séance, le Comité Syndical a adopté les statuts de la SEM PER.

Il propose, comme suite à l'approbation des statuts constitutifs de la SEM PER, l'approbation du pacte d'actionnaires qui en découlent et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

A) ACTIONNAIRES:

- le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Pézenas-Agde,
- le Conseil Général de L'Hérault,
- la SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR LA REVALORISATION DES DECHETS ET DES ENERGIES LOCLES (SEMARDEL),
- la société QUADRAN,
- la société SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,
- la société de Conseil financier TAYLOR-DEJONGH SARL,
- Monsieur André GALINIER.

SOUS PREFECTURE
REÇU LE

27 JAN. 2014

SECRETARIAT GENERAL

B) REPARTITION DU CAPITAL EN ACTIONS

La répartition du capital entre les actionnaires est prévue de la façon suivante:

Actionnaires	Apports	Solde du capital à libérer	Nombre d'actions	Pourcentage du capital
SICTOM	259 400 €	259 400 €	518 800	51,88
CONSEIL GENERAL	25.000 €	25.000 €	50 000	5
QUADRAN	175.000 €	175.000 €	350 000	35
NICOLLIN	25.000 €	25.000 €	50 000	5
SEMARDEL	15.000 €	15.000 €	30 000	3
TAYLOR-DEJONGH (M. BLANCHARD)	500 €	500 €	1 000	0,10
André GALINIER	50 €	50 €	100	0,01
Michel GIORDANO	50 €	50 €	100	0,01

Un exemplaire du document de 24 pages étant remis à chaque membre, Monsieur le Président donne lecture de son contenu et invite les membres présents à se prononcer.

Le Comité Syndical,

Oui l'exposé de son Président,

Considérant qu'à l'issue de l'approbation des statuts de la SEM PER il convient de signer un pacte entre les actionnaires pour définir les règles essentielles applicables dans la SEM, en complément de celles déjà établies dans les statuts constitutifs,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le pacte d'actionnaires et son annexe relative au prévisionnel de création d'activité de novembre 2013 à décembre 2016, tels que sus exposés et annexés à la présente délibération,

AUTORISE son Président à les signer pour acceptation ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

DGS	
SG	
DGR	

SICTOM Pézenas-Agde - Reçu le

29 JAN. 2014

Service Courrier



Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

DMT	
DF	
DRH	
DC	

SMICTOM DE LA REGION DE PEZENAS - BP 112 - 34120 PEZENAS - Tél. 04 67 90 48 00 Fax 04 67 90 48 09